

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUATRE JUILLET à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 29 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame le Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE M. Gérôme BEYRIES, M. Raymond LABORDE, M ; Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, M. Frédéric SOULES, Mme Maryelle VIDAL, M. Cédric WIECZOREK.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Michel TOURON, Mme Agnès VERSTRAETE.

**SECRETARE** : Mme Sandrine BOUSSES

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

- en exercice : **quinze**

- quorum : **cinq**

- présents : **onze**

- votants : **treize** (Mme Josianne DELTEIL a donné pouvoir à M. Cédric WIECZOREK, M. Michel TOURON a donné pouvoir à Mme Sandrine BOUSSES)

Recrutement temporaire sur un emploi non-permanent d'une aide enseignant

---

**Délibération n°2022-055** autorisant Mme le Maire à recruter un aide-enseignant sur un emploi non-permanent

Vote : OUI à l'unanimité (13 voix)

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'à partir du 8 juillet un aide enseignant va manquer à la commune. Pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité que cela signifie, et au risque de rupture du service public, madame le Maire propose au conseil municipal le recrutement temporaire sur un emploi non-permanent d'une aide enseignant pour un contrat de 9 mois.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré :

- **autorise** Madame le Maire à procéder au recrutement d'un aide enseignant sur un emploi non-permanent dans le grade d'adjoint technique du 9 juillet 2022 au 28 février 2023, et à ouvrir les crédits nécessaires au recrutement de l'agent contractuel.

Fait et délibéré le 4 juillet 2022.

La secrétaire de séance,

Sandrine BOUSSES



Le maire,

Maryelle VIDAL

